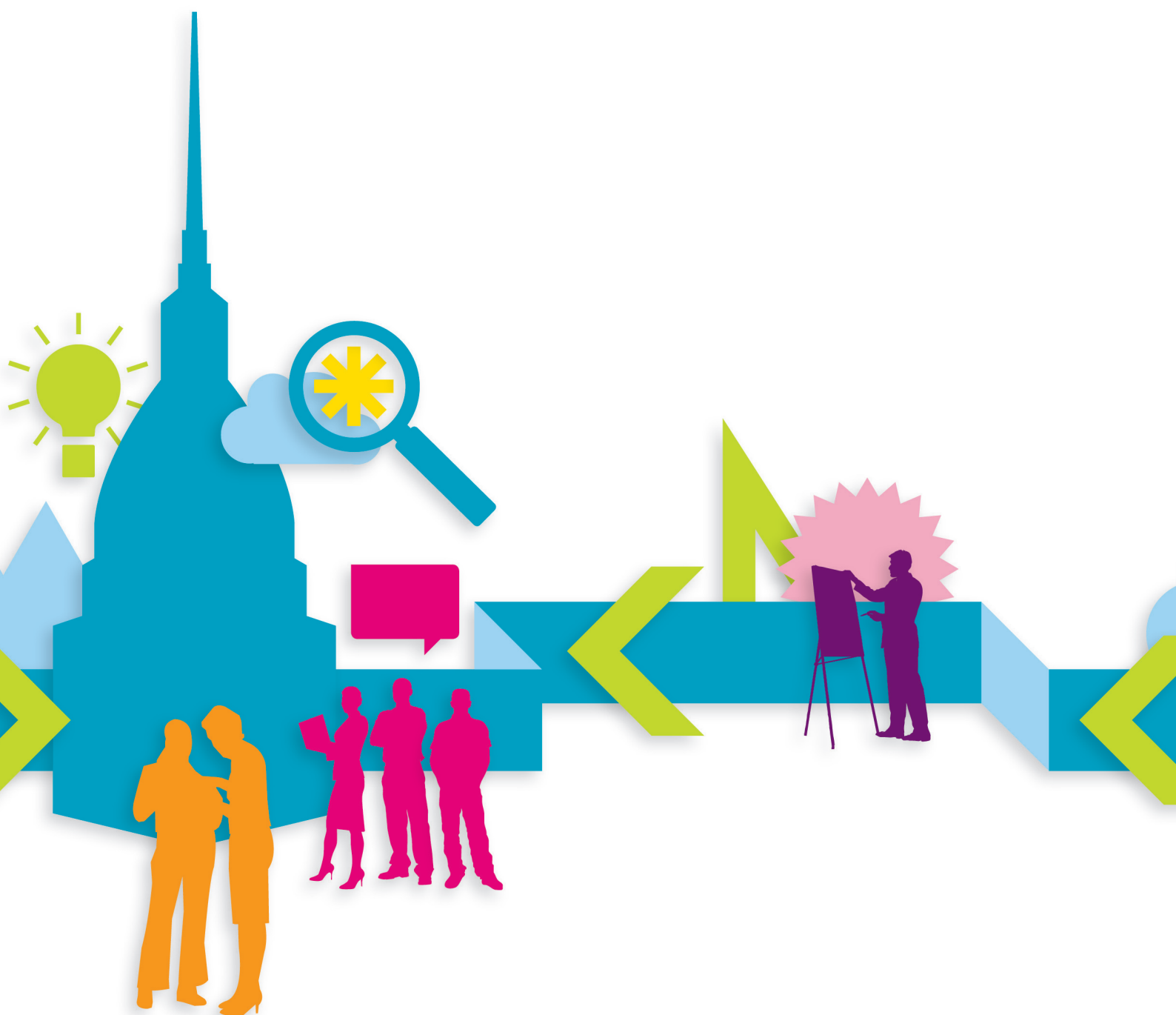


LE PROCESSUS DE TURIN



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement l'opinion des institutions de l'UE.

© Fondation européenne pour la formation, 2012
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

LE PROCESSUS DE TURIN

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1 Qu'est-ce que le processus de Turin?	3
1.2 Présentation du cadre d'analyse	4
1.3 Données statistiques.....	5
1.4 Rapport final et calendrier	5
1.5 Prochaines étapes	6
2. CADRE D'ANALYSE POUR LES ÉVALUATIONS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELS	7
Résumé analytique	7
A. Vision pour le développement du système d'EFP	7
B. Efficience externe: répondre aux besoins démographiques, économiques et du marché du travail.....	8
C. Efficience externe: répondre à la demande sociale d'EFP et promouvoir l'inclusion sociale.....	10
D. Qualité et efficience interne de l'offre d'EFP initial et continu	12
E. Gouvernance et financement du système d'EFP initial et continu et capacités institutionnelles de changement	13

3. LIGNES DIRECTRICES SUR LES INDICATEURS QUANTITATIFS	18
3.1 Introduction	18
3.2 Liste des indicateurs	18
3.3 Définitions des indicateurs du cadre d'analyse du processus de Turin	20
ANNEXES	27
Annexe 1. Classifications CITE 97, NACE et CITP	27
Annexe 2. Déclaration de Turin.....	32
ACRONYMES	34
RÉFÉRENCES	35

1. INTRODUCTION

En 2010, la Fondation européenne pour la formation (ETF) a lancé le premier cycle du processus de Turin, auquel ont pris part 22 de ses 29 pays partenaires. En mai 2011, l'ETF a organisé une conférence intitulée «Processus de Turin – Apprendre sur la base de données factuelles», qui a réuni plus de 250 parties prenantes de l'ensemble des pays partenaires de l'ETF, des institutions de l'Union européenne (UE), des États membres de l'UE et de la communauté internationale. Dans la déclaration finale (voir l'annexe 2), les participants à la conférence se sont réjouis de l'approche du processus de Turin, ont avalisé les conclusions du premier exercice, notamment sur un certain nombre de domaines prioritaires et d'actions à court terme communs, et ont encouragé l'ETF à poursuivre le développement des capacités en matière d'élaboration de politiques sur la base de données factuelles. Les pays partenaires ont en outre confirmé qu'ils étaient intéressés à participer au prochain cycle du processus de Turin.

1.1 QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS DE TURIN?

Le processus de Turin est un processus participatif conduisant à une analyse fondée sur des données factuelles des politiques d'enseignement et de formation professionnels (EFP) dans un pays donné.

Le processus de Turin vise à construire un consensus sur les pistes possibles en matière de développement des politiques et des systèmes d'EFP. Cet exercice porte sur la détermination de l'état actuel et de la vision de l'EFP dans chaque pays ou, après une période donnée, sur une évaluation des progrès qu'accomplissent les pays en direction des objectifs qu'ils se sont fixés.

Le processus de Turin puise sa valeur ajoutée dans le fait qu'il insère l'EFP dans le contexte socio-économique tout en garantissant une analyse sur la base de données factuelles pertinentes et à travers un dialogue structuré. Dans cet ordre d'idées, l'ETF aide les pays à collecter des informations à partir de différentes sources de données factuelles et favorise le dialogue politique.

Plus spécifiquement, le processus de Turin est un vecteur pour:

- développer une compréhension commune de la vision à moyen terme, des priorités et de la stratégie de développement de l'EFP, examiner les options possibles quant à la mise en œuvre de cette vision et/ou pour accomplir de nouveaux progrès;
- concevoir et évaluer des politiques d'EFP véritablement locales et abordables, fondées sur des données factuelles, ou sur des connaissances et sur la collaboration;
- actualiser les analyses et les réalisations à intervalles réguliers;
- offrir des possibilités de développement des capacités et d'apprentissage des politiques dans et entre les pays partenaires et avec l'UE;
- donner aux pays les moyens de mieux coordonner les contributions des bailleurs afin de mettre en œuvre des priorités nationales définies.

Qui plus est, le processus de Turin permet d'ajuster les recommandations de l'ETF aux instruments de l'aide extérieure de l'UE et constitue la base de la stratégie d'aide de l'ETF vis-à-vis des pays partenaires.

Le processus de Turin s'est inspiré de processus d'évaluation des politiques au niveau de l'Union européenne, notamment du processus de Copenhague dans le domaine de l'EFP et du communiqué de Bruges de 2010. En effet, le processus de Turin dans les pays partenaires complète l'évaluation des progrès réalisés en direction des politiques, objectifs et outils européens communs en matière d'EFP dans le cadre du communiqué de Bruges. Cette complémentarité facilite l'apprentissage mutuel entre les pays de l'UE et les pays partenaires.

Le processus de Turin est fondé sur quatre principes.

- L'**appropriation** par les décideurs politiques et les parties prenantes du pays partenaire à la fois du processus et des résultats (rapport final). Cet aspect implique la recherche de complémentarité entre le processus de Turin et l'agenda politique national et/ou d'autres processus pertinents.
- Une **large participation** au processus des diverses parties prenantes pertinentes, notamment les commissions parlementaires, les dirigeants politiques, les partenaires sociaux, les directeurs d'école, les enseignants, les autorités locales, les représentants des entreprises, les chercheurs et les représentants de la société civile. Cette participation constitue le socle de la réflexion et de la recherche d'un consensus entre les acteurs locaux, qui établissent ainsi le lien entre l'analyse politique et les décisions politiques ainsi que leur mise en œuvre.
- Une **approche holistique**, fondée sur une notion élargie de l'EFP, destinée à la fois aux jeunes et aux adultes et relevant d'une approche systémique, prenant en considération non seulement les éléments du système et leur articulation, mais aussi la façon dont les systèmes d'EFP réagissent à l'environnement économique et social dans lequel ils opèrent. Le cadre d'analyse englobe la vision politique relative à l'EFP, une analyse de l'efficacité externe et interne du système et les questions de gouvernance et de financement.
- Une **évaluation fondée sur des données factuelles ou des connaissances**, essentielle pour que les pays soient en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause en matière de développement des politiques et pour mesurer les progrès accomplis.

Les données factuelles peuvent prendre de nombreuses formes comme l'expérience et l'évaluation des pratiques, les conclusions d'analyses scientifiques, les recherches quantitatives et qualitatives, les recherches fondamentales et appliquées, ainsi que la compilation de statistiques et le développement d'indicateurs. L'enseignement et la formation s'inscrivent dans la diversité des traditions et des identités culturelles des pays et ils interagissent avec un ensemble d'autres politiques. Dans ces conditions, il ne peut être question de formuler des prescriptions simples sur ce qui rend une politique ou une pratique «bonne». Par conséquent, il est d'autant plus important d'en savoir autant que possible sur ce qui fonctionne, pour qui, dans quelles conditions et avec quels résultats (Commission européenne, 2007).

1.2 PRÉSENTATION DU CADRE D'ANALYSE

Le cadre d'analyse a pour fonction de guider l'évaluation et il s'inscrit dans le contexte du pays concerné. Il cherche à répondre aux questions clés suivantes.

- **Section A – Vision politique**
Quelle est la vision pour le développement de l'EFP et celle-ci est-elle conforme aux objectifs de développement socio-économique plus larges au niveau national?
- **Section B – L'EFP par rapport à la compétitivité économique**
Les compétences enseignées par le système d'EFP correspondent-elles à celles exigées par le marché du travail et le développement économique en général?
- **Section C – L'EFP par rapport à la demande sociale et à l'inclusion sociale**
Les institutions et les programmes et compétences enseignés par le système d'EFP correspondent-ils aux aspirations de l'apprenant à titre individuel, répondent-ils aux besoins des groupes vulnérables et corrigent-ils les disparités territoriales?
- **Section D – Qualité et efficacité interne**
Quelles autres réformes sont nécessaires pour moderniser les divers éléments ou piliers du système d'EFP?
- **Section E – Gouvernance et financement**
Au niveau institutionnel, les décisions, capacités et budgets sont-ils adéquats pour provoquer les changements souhaités au sein du système d'EFP?

Chaque section du cadre d'analyse suggère l'utilisation d'un éventail de données factuelles à la fois quantitatives et qualitatives – données et indicateurs statistiques, bonnes pratiques, évaluations qualitatives ainsi qu'études et rapports nationaux et internationaux existants – tirées de différentes sources. Ces suggestions sont données à titre indicatif, puisque l'expérience montre que les défis politiques spécifiques, les statistiques disponibles et d'autres sources de données factuelles varient dans chaque pays.

Les pays qui se sont déjà impliqués dans des exercices précédents du processus de Turin sont invités à réviser et à actualiser leur rapport précédent conformément aux principes du processus de Turin. Cet exercice implique:

- la référence aux progrès ou développements intervenus au niveau des politiques depuis lors, notamment dans les domaines identifiés comme prioritaires dans le rapport précédent;
- l'actualisation de l'analyse au moyen des données et références les plus récentes;
- l'amélioration, dans la mesure du possible, de la qualité de l'analyse dans l'ensemble du rapport.

Les pays n'ayant pas participé directement aux exercices précédents sont invités à réaliser une première évaluation selon le processus de Turin.

1.3 DONNÉES STATISTIQUES

Les indicateurs statistiques repris dans le cadre d'analyse ont pour fonction de suggérer des moyens possibles d'utiliser les données factuelles et de contribuer à l'analyse, conformément aux questions formulées. Ils ne prétendent pas à l'exhaustivité. Il convient également de consulter les lignes directrices de l'ETF sur les indicateurs quantitatifs, qui proposent des définitions et des sources souvent utilisées.

Pour soutenir le processus d'évaluation dans les pays partenaires, les indicateurs proposés ont été répartis en deux catégories:

- une liste d'indicateurs qui seront collectés de façon centralisée par l'équipe «Statistiques» de l'ETF, et qui pourront être utilisés pour acquérir une vision globale des sujets à couvrir (voir la section 2, p. 17);
- une série d'informations plus détaillées (tous les autres indicateurs suggérés) requises pour une analyse plus approfondie (voir la section 3).

Nous sommes conscients que les sources de données internationales contiennent très peu d'informations sur l'EFPP et que les données nationales sont souvent fonction du contexte national, ce qui rend difficile la comparaison de données entre pays. En d'autres termes, la plupart des données produites par l'équipe «Statistiques» de l'ETF portent sur des tendances généralement globales du système éducatif dans son ensemble et du contexte socio-économique dans lequel opère le système d'EFPP.

Une analyse minutieuse de tout système d'EFPP doit donc recourir à des données spécifiques supplémentaires tirées de sources nationales. Le renforcement de la qualité des données et leur déploiement dans l'analyse politique feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre du processus de Turin 2012. L'ETF est désireuse d'engager un dialogue avec les représentants nationaux afin de déterminer la meilleure utilisation possible des données factuelles disponibles dans chaque pays.

En outre, un manuel pratique sur la création et l'utilisation de données quantitatives sera publié dans la section du site web de l'ETF (www.etf.europa.eu) consacrée au processus de Turin.

1.4 RAPPORT FINAL ET CALENDRIER

Les pays partenaires sont invités à documenter les principales conclusions de leurs analyses et de leur processus de concertation dans un rapport définitif complet, comprenant une annexe statistique. Nous suggérons une conformité aussi complète que possible avec le cadre d'analyse afin de garantir la cohérence et de permettre un certain degré de comparabilité entre les pays d'une région particulière.

Le processus de Turin doit conduire à l'élaboration d'un projet de rapport national durant le troisième trimestre et à un rapport national finalisé et approuvé au cours du dernier trimestre de l'année.

Veillez noter que l'ETF a l'intention de vérifier la qualité et de publier les rapports nationaux de synthèse d'une longueur maximale de 15 à 20 pages, y compris les statistiques les plus récentes – en anglais et en français, en russe ou en arabe.

Sur la base des rapports nationaux, l'ETF préparera des analyses régionales et transnationales ainsi qu'un rapport spécifique sur certains indicateurs clés. L'ETF prévoit également d'organiser une conférence internationale au printemps 2013 qui offrira une nouvelle possibilité de partager des connaissances et de poursuivre l'apprentissage des politiques.

1.5 PROCHAINES ÉTAPES

Les pays partenaires sont encouragés à :

- désigner une institution de contact qui assurera la liaison avec l'ETF;
- décider de la modalité de mise en œuvre la plus appropriée au pays, en déterminant notamment s'il existe une préférence pour l'autoévaluation ou pour une évaluation conduite par l'ETF:
 - dans le cas de l'autoévaluation, le pays partenaire procédera lui-même à la collecte des recherches pertinentes, notamment la collecte de données, l'organisation du processus de consultation, et la rédaction et la validation du rapport final, l'ETF octroyant une aide garantissant la qualité du rapport final;
 - dans le cas d'une évaluation conduite par l'ETF, celle-ci octroiera une aide plus complète en matière de collecte de données et d'informations, de conception et de mise en œuvre du processus de consultation, et de rédaction et validation du rapport final, en concertation avec les parties prenantes du pays en question;
- identifier les institutions et les personnes chargées de collecter les données et les informations;
- s'engager dans ou soutenir la mise en œuvre opérationnelle de la consultation, les processus de rédaction et de validation à travers l'organisation d'ateliers, de groupes de discussion, d'auditions publiques et d'autres types de réunions.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

- Glossaire du Cedefop
- Manuel sur la création et l'utilisation de données quantitatives
- Modèle de rapport en anglais, français, russe et arabe

Voir le site web de l'ETF: www.etf.europa.eu, section «processus de Turin»

2. CADRE D'ANALYSE POUR LES ÉVALUATIONS DES SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELS

L'enseignement et la formation professionnels (EFP) sont pris dans une acception élargie afin de couvrir l'enseignement et la formation visant à doter les jeunes gens comme les adultes des connaissances, du savoir-faire, des aptitudes et des connaissances requises dans certains métiers ou, plus largement, sur le marché du travail (Cedefop, 2008).

L'EFP est proposé à différents niveaux, notamment l'enseignement secondaire, post-secondaire et supérieur. Il peut se dérouler dans différents contextes (formel, non formel ou informel), au sein d'institutions, d'entreprises ou dans d'autres lieux, à des étapes différentes de la vie des personnes.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE (DEUX À TROIS PAGES)

- Quelles sont les principales conclusions pour chacune des sections suivantes? Quelles priorités politiques clés en matière d'EFP peut-on en dégager pour le pays concerné? Quelles actions sont prévues pour s'attaquer à ces priorités?

A. VISION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'EFP (UNE PAGE)

Questions clés

1. Quelle est la vision/quelles sont les visions du gouvernement, des entreprises et de la société civile en vue de développer l'EFP à moyen et long termes en réponse aux stratégies et aux défis économiques, sociaux et environnementaux et compte tenu des ressources disponibles? En quoi les visions des différentes parties prenantes convergent-elles/divergent-elles?
2. Dans quelle mesure ces visions tiennent-elles compte du développement durable et, plus particulièrement, de la nécessité de passer à une économie sobre en carbone et à une croissance verte?
3. Quelles sont les priorités et comment les différentes parties prenantes ont-elles traduit – ou ont-elles l'intention de traduire – cette vision en mesures et actions politiques spécifiques?

Sources de données factuelles quantitatives et qualitatives

- documents et stratégies politiques nationaux en matière d'enseignement/d'EFP;

- documents et stratégies politiques nationaux en matière de développement économique, social et environnemental, notamment les priorités de développement locales et/ou régionales;
- politiques/documents issus des entreprises, des partenaires sociaux, des experts/du monde académique et de la société civile;
- rapports d'entretiens, de réunions, de groupes de discussion et médias.

B. EFFICIENCE EXTERNE: RÉPONDRE AUX BESOINS DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL (TROIS À QUATRE PAGES)

L'efficacité externe désigne ici la mesure dans laquelle le système d'EFP se trouve en adéquation avec l'environnement externe dans lequel il opère et la mesure dans laquelle il répond aux signaux ou aux défis qui y sont liés. Nous avons défini ce principe à l'aune de trois résultats:

- la perspective économique et de l'emploi – l'accent est ici placé sur les résultats par rapport au marché du travail, qui est la raison d'être principale de l'offre d'EFP (Section B);
- la perspective de l'inclusion sociale, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le système d'EFP touche les couches les plus défavorisées de la population et garantit l'offre de formations (ciblées) (Section C);
- la perspective de l'apprenant à titre individuel – dans ce contexte-ci, la «demande sociale d'éducation» désigne l'offre de formations attrayantes destinées à toutes les couches de la population à travers l'EFP (Section C).

Questions clés

1. Quels sont les facteurs et tendances démographiques principaux (population, migration, composition ethnique, etc.) à l'œuvre au sein de la société, et quel est ou sera leur impact sur la demande de compétences dans le pays à l'échelon national/régional?
2. Quels sont les secteurs clés de l'économie (du point de vue de leur contribution au produit intérieur brut (PIB) mais aussi à l'emploi) et quels types de compétences ces secteurs requièrent-ils? Existe-t-il des variations régionales significatives du point de vue du développement de l'économie? Comment d'autres facteurs économiques influencent-ils la demande de compétences (compte tenu des perspectives de croissance économique, des secteurs faisant l'objet d'accords commerciaux avec l'UE, de la compétitivité, de la taille des entreprises, des tendances en matière de privatisation/restructuration, etc.)? Quels autres facteurs interviennent dans la demande de compétences (exigences écologiques, par exemple)?
3. Quels sont les efforts spécifiques déployés par les gouvernements (départements chargés de la formation, de la politique à l'égard des petites et moyennes entreprises (PME), notamment à l'échelon national/régional), en particulier les prestataires de formation publics et privés, pour garantir la prise en compte des intérêts et des préoccupations des entreprises multinationales, nationales et de petite taille?
4. Quels sont les principales tendances du marché du travail et les défis en matière d'emploi dans le pays, et comment influencent-ils la demande de compétences (en tenant compte de la participation au marché du travail, des taux d'emploi et de chômage selon le sexe, l'âge et le niveau d'éducation, de l'emploi public par rapport à l'emploi privé, des types d'emplois, des variations régionales significatives, etc.)?
5. Quelle est la taille de l'économie informelle et du travail informel, et comment ces facteurs influencent-ils la demande de compétences?
6. Les compétences enseignées par le système d'EFP initial et continu correspondent-elles dans l'ensemble à celles demandées par les employeurs et par le marché du travail au niveau national/régional? Quels sont les principaux mécanismes en place pour identifier les besoins en compétences et en formation du marché du travail, et comment ces informations sont-elles utilisées pour déterminer la planification de l'EFP, notamment les compétences/qualifications professionnelles,

les programmes d'études et les formations professionnelles continues, et le réseau d'écoles professionnelles et les organismes de formation des adultes?

7. Comment le système d'EFP encourage-t-il les comportements et les compétences entrepreneuriaux?
8. Sur la base de ce qui précède, quelles sont les principales priorités pour améliorer l'efficacité économique externe du système d'EFP? Quelles (autres) initiatives ou actions politiques ont été prévues pour faire en sorte que le système d'EFP soit mieux en mesure de répondre aux enjeux sociodémographiques, économiques et du marché du travail, et comment ces politiques et ces actions seront-elles mises en œuvre au niveau national/régional? Y a-t-il des priorités majeures que les politiques ou actions actuelles ne prennent pas suffisamment en considération?

Indicateurs quantitatifs recommandés¹

Question clé 1

- **population totale, taux de croissance de la population et taux de dépendance;**
- **nombre et/ou proportion des 15–24 ans dans la population totale;**
- flux migratoires (entrants et sortants);
- composition ethnique de la population (groupes ethniques principaux);
- **niveau d'éducation atteint par la population selon l'âge et le sexe;**
- niveau d'éducation atteint par la population en milieu urbain/rural;
- **taux d'analphabétisme/taux d'alphabétisation.**

Question clé 2

- **taux de croissance du PIB per capita;**
- évolution de l'emploi par secteur économique détaillé;
- évolution de l'emploi par domaine professionnel;
- **emploi par secteur par rapport au PIB par secteur;**
- taux de création d'entreprises;
- **indice de compétitivité;**
- proportion de micro et petites entreprises parmi les entreprises actives.

Question clé 4

- **taux d'activité selon le sexe** et le niveau d'éducation;
- **taux d'emploi selon le sexe** et le niveau d'éducation;
- **taux de chômage selon le sexe** et le niveau d'éducation;
- **taux de chômage des jeunes selon le sexe** et le niveau d'éducation;
- taille de l'économie informelle/du travail informel;
- **évolution de l'emploi selon le statut et le sexe;**
- emploi public en pourcentage de l'emploi total.

Question clé 7

- **Indice d'apprentissage de l'entrepreneuriat – Initiative relative aux PME** (source: équipe «Apprentissage entrepreneurial» de l'ETF).

Sources recommandées des données factuelles quantitatives et qualitatives

- projections démographiques, études migratoires, études sur la composition ethnique de la population;
- données des recensements;
- enquêtes sur le budget des ménages ou sur la consommation des ménages;
- stratégies de formation des prestataires de formation publics et privés;
- stratégies nationales, régionales et sectorielles de développement économique;

¹ Les indicateurs en gras seront collectés par l'équipe de l'ETF chargée des statistiques (voir la liste des indicateurs clés, p. 17).

- cadre de suivi des petites entreprises de l'UE – dimension 8 (compétences entrepreneuriales) de l'initiative relative aux PME pour la préadhésion et le Partenariat oriental, et dimension 4 (compétences adaptées) de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise pour le voisinage méridional;
- enquêtes régulières sur la population active ou autres enquêtes spécifiques sur le marché du travail;
- études des économies informelles;
- enquêtes sur la satisfaction des compétences entrepreneuriales;
- enquêtes sur les besoins nationaux, sectoriels et régionaux en compétences;
- stratégies en matière d'apprentissage de l'entrepreneuriat;
- données du Forum économique mondial; données des perspectives économiques de l'OCDE, etc.;
- rapports d'entretiens, de réunions, de groupes de discussion et médias.

C. EFFICIENCE EXTERNE: RÉPONDRE À LA DEMANDE SOCIALE D'EFP ET PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE (TROIS À QUATRE PAGES)

Questions clés

1. Dans quelle mesure l'EFP répond-il aux aspirations de l'apprenant à titre individuel et quelles actions ont été suggérées pour le rendre plus attrayant (par exemple: faciliter le passage des diplômés de l'EFP vers des niveaux plus élevés d'enseignement ou vers le marché du travail, veiller à assurer des services d'orientation professionnelle, continuer à élargir l'offre de formation des adultes, développer des systèmes de qualification et d'évaluation, promouvoir la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de l'apprentissage non formel ou informel, etc.)?
2. Dans quelle mesure le système d'EFP, au niveau national/régional, est-il parvenu à offrir des possibilités d'apprentissage aux adultes afin qu'ils améliorent leurs perspectives d'emploi ou perfectionnent leur compétences?
3. Comment le système d'EFP développe-t-il des compétences en matière de citoyenneté active afin que les individus puissent contribuer à la construction de sociétés durables; par exemple en encourageant la réflexion critique, la pensée interdisciplinaire et créative, et des processus d'apprentissage participatifs et orientés vers l'apprenant?
4. Donnez une vue d'ensemble des principales questions d'inclusion sociale dans le pays, notamment la pauvreté, les inégalités, les disparités régionales/rurales et les divisions ethniques/religieuses. Identifiez les groupes vulnérables clés (aux besoins desquels doit répondre le système d'EFP), notamment les couches les plus pauvres de la population, les inactifs (les femmes en particulier), les chômeurs/chômeurs de longue durée, les groupes ethniques, les Roms, les immigrants, les réfugiés ou les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les personnes illettrées ou peu qualifiées, les travailleurs pauvres dans des emplois précaires, les jeunes en décrochage scolaire, les personnes vivant dans des régions spécifiques du pays, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation, les personnes handicapées et les primo-demandeurs d'emploi.
5. Dans quelle mesure le système d'EFP est-il parvenu à répondre aux besoins des groupes vulnérables identifiés du point de vue de l'accès à l'éducation et du maintien des individus dans le système éducatif, de leur intégration dans le marché du travail, de leur citoyenneté active et de leur épanouissement personnel, au niveau national/local?
6. Sur la base de ce qui précède, quelles sont les principales priorités pour améliorer l'efficacité externe au sein du système d'EFP? Quelles (autres) initiatives ou actions politiques sont prévues pour répondre aux besoins des apprenants à titre individuel (y compris ceux appartenant aux groupes vulnérables) et comment ces politiques et ces actions seront-elles mises en œuvre au niveau national/régional? Y a-t-il des priorités majeures que les politiques ou actions actuelles ne prennent pas suffisamment en considération?

Indicateurs quantitatifs recommandés

Questions clés 1 et 2

- participation à l'éducation des adultes;
- dépenses pour les politiques actives du marché du travail (PAMT) en pourcentage du PIB;
- pourcentage de chômeurs enregistrés couverts par les PAMT;
- pourcentage d'étudiants de l'EFPP qui s'orientent vers des niveaux d'enseignement plus élevés.

Questions clés 3 et 4

- utilisez les informations de la section précédente et d'autres sources pour identifier des groupes vulnérables clés:
 - taux d'analphabétisme;
 - niveau d'éducation atteint par la population selon l'âge et le sexe;
 - niveau d'éducation atteint par la population en milieu urbain/rural;
 - taux d'étudiants en décrochage scolaire;
 - nombre de personnes handicapées et information sur les Roms, les immigrants, les personnes appartenant aux minorités ethniques, etc.
- proportion (ou nombre) de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation;
- taux de pauvreté et d'inégalité (ou proportions);
- nombre de primo-demandeurs d'emploi et de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (âgés de plus de 15 ans);
- **nombre d'étudiants de l'EFPP par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants par niveau et selon le sexe;**
- participation à l'EFPP en pourcentage par domaine d'étude;
- taux de décrochage scolaire dans le secondaire supérieur, général et l'EFPP selon le sexe.

Sources recommandées de données factuelles quantitatives et qualitatives

- inclusion sociale et stratégies de réduction de la pauvreté/d'évaluation des inégalités;
- rapports analytiques sur l'ampleur des programmes d'apprentissage;
- cartographie des programmes d'EFPP proposés;
- études de suivi des diplômés de l'EFPP;
- enquêtes sur la transition de l'enseignement au travail, par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'ETF, par exemple;
- stratégies et plans d'action en matière d'emploi;
- rapports analytiques sur l'orientation professionnelle;
- rapports d'entretiens, de réunions, de groupes de discussion et médias.

D. QUALITÉ ET EFFICIENCE INTERNE DE L'OFFRE D'EFP INITIAL ET CONTINU (TROIS À QUATRE PAGES)

Cette section se concentre surtout sur l'offre d'EFP présente dans les écoles, les collèges, les facultés, les sites de formation en entreprise, etc.

La qualité est le degré auquel un ensemble de caractéristiques inhérentes satisfait à certaines exigences. (Cedefop, 2011, citation tirée d'ISO, 2000)

Dans ce contexte, il importe de bien saisir toute la nécessité de veiller à une cohérence interne: tout changement apporté à l'un des éléments du système (aux programmes d'études, par exemple) entraîne nécessairement des changements dans d'autres éléments du système (par exemple, les compétences des enseignants, le matériel et les équipements, le système d'inspection, etc.).

L'efficacité fait généralement référence à la mesure dans laquelle des fonds, du temps et des efforts sont convenablement utilisés pour atteindre un objectif bien défini.

Questions clés

1. Comment, dans votre pays, la qualité est-elle définie en ce qui concerne les prestataires d'EFP initial et continu?
2. Fournissez un schéma illustrant l'offre d'EFP dans votre pays, y compris ses liens avec l'enseignement général élémentaire, secondaire, supérieur et la formation continue². Existe-t-il de quelconques obstacles restreignant l'accès des diplômés de l'EFP aux niveaux supérieurs d'enseignement et de formation? Quelles politiques ont été/devraient être développées pour s'attaquer aux impasses?
3. Du point de vue des éléments suivants, ou piliers de l'offre d'EFP, quels sont les points forts et les points faibles en termes de qualité et d'efficacité?
 - normes/qualifications professionnelles, notamment des compétences clés;
 - programmes d'études;
 - manuels et autres matériels et équipements pédagogiques;
 - réseau de prestataires de formation publics et privés;
 - compétences et développement professionnel des enseignants;
 - budgets des écoles, notamment les coûts unitaires relatifs aux étudiants de l'EFP, les sources complémentaires de revenus, etc.;
 - gestion des écoles;
 - processus d'apprentissage modernes;
 - sites d'apprentissage pratique, implication des employeurs/systèmes d'apprentissage;
 - évaluation et certification des compétences.
4. Sur la base de ce qui précède, quelles sont les principales priorités pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre d'EFP? Quelles (autres) politiques ou actions sont prévues pour s'attaquer aux questions liées à l'efficacité interne et à la qualité de l'EFP et comment ces politiques ou actions seront-elles mises œuvre au niveau national/régional? Y a-t-il des priorités majeures que les politiques ou actions actuelles ne prennent pas suffisamment en considération?

Indicateurs quantitatifs recommandés

- **nombre d'étudiants de l'EFP par rapport à ceux de l'enseignement général;**
- certaines indications sur la façon de mesurer la qualité en termes concrets (résultats obtenus en fin d'études), comme les taux d'achèvement, les taux de placement, les taux de décrochage, les taux de redoublement, les résultats obtenus dans les tests nationaux ou internationaux (**Programme**

² Utilisez dans la mesure du possible un schéma national. À défaut, veuillez vous inspirer des rapports nationaux Refernet du Cedefop s'appliquant aux États membres de l'UE.

international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) et Programme international sur le niveau en mathématiques et en sciences (TIMSS) – bien que les données des deux derniers soient relativement anciennes);

- ratio élèves/enseignant par programme;
- fonds investis dans la formation des enseignants et/ou fréquence de la formation des enseignants à des fins de qualité.

Sources recommandées de données factuelles quantitatives et qualitatives

- objectifs des stratégies d'enseignement ou de l'EFP comparés aux chiffres effectifs des résultats du système;
- rapports analytiques de l'EFP et évaluation du système en ce qui concerne son attractivité, ses résultats et ses réalisations;
- descriptions/rapports concernant les programmes d'enseignement supérieur destinés aux enseignants de l'EFP;
- tests nationaux et internationaux;
- informations sur les taux d'achèvement, de décrochage et de redoublement;
- informations et données sur la période de temps qui s'écoule entre le moment où le jeune quitte le système éducatif et celui où il trouve son premier emploi (en mois ou en années);
- informations des employeurs sur leur satisfaction en ce qui concerne les niveaux de compétences des diplômés de l'EFP issus des filières de formation initiale et continue;
- normes et qualifications développées, révision des programmes d'études, production ou réécriture de manuels, actualisation du matériel et des équipements, etc. dans les écoles ou les centres de formation au cours des 10 dernières années;
- recrutement des enseignants, systèmes de qualifications et de formation professionnelle continue;
- équilibre entre théorie et pratique dans les programmes d'études de l'EFP, sites d'apprentissage pratique dans les écoles ou dans les entreprises qui coopèrent avec les écoles professionnelles ou les prestataires de formation professionnelle;
- rapports d'entretiens, de réunions, de groupes de discussion et médias.

E. GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DU SYSTÈME D'EFP INITIAL ET CONTINU ET CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE CHANGEMENT (TROIS À QUATRE PAGES)

Cette section analyse le système dans son ensemble.

La gouvernance, en tant que modèle d'élaboration des politiques d'EFP, consiste à impliquer les parties prenantes à tous les niveaux (sectoriel, local/régional, national et international) dans la définition des objectifs, la mise en œuvre et le suivi. La gouvernance vise à renforcer l'interaction entre les parties prenantes et à améliorer la responsabilité, la transparence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacité des politiques (Cedefop, 2011). La section consacrée à la gouvernance se concentre à la fois sur les rôles qu'assument les acteurs dans la gestion du système et, partant, dans son efficacité (ou son inefficacité), et sur les moteurs du développement et de la réforme des politiques, notamment à travers de nouvelles formes de gouvernance.

L'assurance de la qualité couvre des activités comme la planification, la mise en œuvre, l'évaluation, l'élaboration de rapports et l'amélioration de la qualité qui sont mises en œuvre pour garantir que l'enseignement et la formation (contenu des programmes d'études, évaluation et validation des acquis d'apprentissage, etc.) répondent aux exigences et aux attentes des parties prenantes (Cedefop, 2011). La section D a trait aux questions de qualité et d'assurance de la qualité avant tout au niveau «micro» (niveau de l'organisation des processus d'enseignement et d'apprentissage), tandis que la section E porte sur l'assurance de la qualité aux niveaux «macro» (niveau du système d'EFP) et «meso» (accréditation et assurance de la qualité des établissements de formation).

Questions clés

1. Veuillez fournir un tableau reprenant les institutions ou organes chargés de la conception, de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du système d'EFPP (couvrant à la fois l'EFPP initial et continu)³. Existe-t-il une base juridique relative à l'implication des parties prenantes? À l'analyse du tableau, qu'est-ce qui doit changer concernant les rôles, les responsabilités, les compétences techniques, les ressources et la responsabilité des acteurs impliqués dans la gouvernance de l'EFPP initial et continu?
2. Quels sont les problèmes actuels en matière de (dé)centralisation de la) gestion du système d'EFPP? Dans quelle mesure les prestataires d'EFPP sont-ils capables d'adapter leurs services de façon à répondre aux possibilités ou aux besoins spécifiques de leur environnement local?
3. Quels sont les mécanismes d'assurance de la qualité⁴ en place, tant au niveau du système qu'à celui des prestataires, et que faut-il faire pour améliorer le système à cet égard?
4. Quels sont les problèmes actuels concernant l'implication des partenaires sociaux dans les domaines suivants: élaboration de la législation et des stratégies, financement, planification, suivi et évaluation de l'EFPP, conception des certifications de l'EFPP, évaluation des compétences, accréditation des prestataires de formation, etc.?
5. Veuillez produire une vue d'ensemble de l'investissement total consenti au cours des cinq dernières années dans le système d'EFPP secondaire/post-secondaire, ainsi que de l'investissement dans la formation des adultes, publique ou privée. Selon quels critères principaux l'EFPP est-il financé et ces critères sont-ils appliqués avec efficacité et efficacie? Quel est le rôle des bailleurs de fonds dans le financement du système d'EFPP?
6. Quels changements sont nécessaires en matière d'investissement public et privé, et pour obtenir une gestion plus efficace des fonds?
7. Comment évaluez-vous les capacités institutionnelles dans la perspective de la réforme ou de l'innovation, et de l'incorporation des changements? Dans quelle mesure existe-t-il une capacité nationale de recherche en matière d'EFPP et comment est-elle impliquée dans le développement de l'EFPP?
8. Sur la base de ce qui précède, quelles sont les principales priorités pour améliorer la gouvernance et le financement du système d'EFPP? Quelles (autres) initiatives ou actions politiques sont prévues pour répondre aux besoins en matière de gouvernance et de financement, et comment ces politiques et ces actions seront-elles mises en œuvre au niveau national/régional? Y a-t-il des priorités majeures que les politiques ou actions actuelles ne prennent pas suffisamment en considération?

Indicateurs quantitatifs recommandés

Question 5

- dépenses publiques dans l'EFPP en pourcentage des dépenses nationales totales;
- **dépenses publiques** dans l'EFPP et **dans l'enseignement** général **par niveau**;
- coût par élève fréquentant les programmes d'EFPP comparé au coût par élève fréquentant les programmes de l'enseignement secondaire supérieur;
- informations sur les coûts de la formation continue.

Sources recommandées de données factuelles quantitatives et qualitatives

- politiques nationales/sectorielles/locales en matière de gouvernance;
- études sur la gouvernance/décentralisation du système, etc.;
- cadre juridique régissant l'EFPP;
- politiques nationales/sectorielles/locales de financement de l'EFPP;
- études sur la qualité de l'EFPP;
- description des systèmes d'assurance de la qualité existants ou prévus;
- études sur le financement de l'EFPP et sur le cadre juridique du financement de la formation;
- panorama des investissements des bailleurs de fonds dans l'EFPP;
- rapports d'entretiens, de réunions, de groupes de discussion et médias.

³ À cette fin, vous pouvez utiliser la matrice fournie à la fin de cette section (voir p. 15).

⁴ Voir par exemple le modèle de l'UE en matière d'assurance de la qualité dans l'EFPP: www.eqavet.eu/qa/gns/home.aspx.

MATRICE SUR LA GOUVERNANCE¹

ÉLÉMENTS OU FONCTIONS DANS UN SYSTÈME D'EFP	AUTORITÉ	COMPÉTENCES	RESSOURCES	RESPONSABILITÉ
Politiques et législation				
Définir les politiques nationales en matière d'EFP et d'emploi				
Suivi des politiques nationales en matière d'EFP et d'emploi				
Législation régissant l'EFP (initial et continu)				
Certifications et programmes d'études				
Analyses nationales, sectorielles et régionales des besoins en compétences et en formation				
Conception d'une liste des métiers				
Définition ou révision des normes/certifications				
Conception ou révision des programmes d'études (de tous types)				
Enseignants et formateurs				
Formation initiale et insertion des enseignants de l'EFP				
Recrutement des enseignants				
Formation en cours d'emploi des enseignants de l'EFP				
Évaluation de l'enseignant et évolution de carrière				
Prestataires d'EFP				
Réseau de prestataires				
- formation initiale				
- formation continue				
Planification des programmes d'EFP et nombres d'étudiants				
Planification budgétaire des établissements d'EFP				
Dépenses scolaires (gestion des budgets des écoles)				

ÉLÉMENTS OU FONCTIONS DANS UN SYSTÈME D'EEP	AUTORITÉ	COMPÉTENCES	RESSOURCES	RESPONSABILITÉ
Matériels et équipements pédagogiques				
Matériel pédagogique				
Équipements pour les ateliers				
Sites d'apprentissage pratique				
Liaison avec les employeurs				
Lieux de formation pratique au sein des entreprises				
Apprentissage				
Évaluation et certification				
Évaluation des compétences des étudiants				
Émission de certificats				
Suivi et impact				
Suivi de la qualité de l'offre d'EEP				
Enquêtes sur la transition de l'école au travail ou études de suivi des diplômés				
Recherche et innovation				
Recherche et innovation, notamment le passage des innovations du niveau «pilote» au niveau «système»				
Coordination des bailleurs de fonds				
Coordination efficace des bailleurs de fonds dans l'EEP				

Notes:

1. La matrice devrait être modifiée le cas échéant et complétée autant que possible. Veuillez prendre en considération les divers niveaux impliqués dans la gestion du système – niveaux national, régional et local (écoles et prestataires).
2. Les parties prenantes peuvent assumer un rôle de décision, de conseil ou exécutif.

INDICATEURS CLÉS QUE FOURNIRA L'ÉQUIPE «STATISTIQUES» DE L'ETF

1. Population

- population totale (cinq dernières années)
- taux de croissance de la population (cinq dernières années)
- population par tranche d'âge (0–14; 15–24; 25–54; 55–64, 65+) (cinq dernières années)

Source: PNUD

2. Taux de dépendance

- taux de dépendance global (cinq dernières années)
- taux de dépendance des jeunes (cinq dernières années)
- taux de dépendance des personnes âgées (cinq dernières années)

Source: PNUD

3. Niveau d'éducation atteint par la population selon le sexe (dernière année disponible)

Source: Enquête sur les forces de travail (EFT), données nationales, le cas échéant

4. Taux d'analphabétisme/d'alphabétisation selon le sexe (cinq dernières années)

Source: UNESCO

5. Taux de croissance du PIB (cinq dernières années)

Source: Banque mondiale

6. PIB per capita (cinq dernières années)

Source: Banque mondiale

7. Emploi par secteur par rapport au PIB par secteur

- emploi par secteur principal (cinq dernières années)

Source: EFT, données nationales, le cas échéant

- PIB par secteur principal (cinq dernières années)

Source: Banque mondiale

8. Indice de compétitivité (deux dernières années)

Source: Forum économique mondial

9. Taux d'activité selon le sexe (dernière année disponible)

Source: EFT, données nationales, le cas échéant

10. Taux d'emploi selon le sexe (dernière année disponible)

Source: EFT, données nationales, le cas échéant

11. Taux de chômage selon le sexe (dernière année disponible)

Source: EFT, données nationales, le cas échéant

12. Taux de chômage des jeunes selon le sexe (15–24 ans) (dernière année disponible)

Source: EFT, données nationales, le cas échéant

13. Évolution de l'emploi selon le statut et le sexe (cinq dernières années)

Source: EFT, données nationales, le cas échéant

14. Nombre total d'étudiants de l'EFP par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants par niveau et selon le sexe (dernière année disponible)

Source: UNESCO

15. Dépenses publiques d'enseignement par niveau (CITE 2, 3 et 4) (dernière année disponible)

Source: UNESCO

16. Résultats PISA (2009)

Source: OCDE

3. LIGNES DIRECTRICES SUR LES INDICATEURS QUANTITATIFS

3.1 INTRODUCTION

Ces lignes directrices ont pour objectif de fournir les principales définitions utiles pour comprendre les indicateurs suggérés dans le cadre d'analyse du processus de Turin.

Si la définition des indicateurs disponibles dans votre pays est différente, veuillez nous fournir la définition utilisée. En outre, veuillez fournir la classification utilisée (les niveaux d'éducation, les secteurs économiques, par exemple) si celle-ci diffère de celles proposées à l'annexe 1.

Afin de détecter des changements significatifs, les données doivent couvrir une période d'au moins cinq ans.

Pour obtenir une aide supplémentaire, veuillez contacter l'équipe «Statistiques» de l'ETF par le biais de votre responsable national ETF.

3.2 LISTE DES INDICATEURS

B. Efficience externe: répondre aux besoins démographiques, économiques et du marché du travail

- TRP12.01** Population totale
- TRP12.02** Taux de croissance de la population
- TRP12.03** Taux de dépendance
- TRP12.04** Part des 15–24 ans dans la population totale
- TRP12.05** Flux migratoires (entrants et sortants)
- TRP12.06** Composition ethnique de la population
- TRP12.07** Niveau d'éducation atteint par la population selon l'âge et le sexe
- TRP12.08** Niveau d'éducation atteint par la population en milieu urbain/rural
- TRP12.09** Taux d'analphabétisme/taux d'alphabetisation
- TRP12.10** Taux de croissance du PIB
- TRP12.11** PIB per capita
- TRP12.12** Évolution de l'emploi par secteur économique détaillé
- TRP12.13** Évolution de l'emploi par domaine professionnel
- TRP12.14** Emploi par secteur par rapport au PIB par secteur
- TRP12.15** Taux de création d'entreprises
- TRP12.16** Indice de compétitivité
- TRP12.17** Proportion de micro et petites entreprises parmi les entreprises actives
- TRP12.18** Taux d'activité selon le sexe et le niveau d'éducation
- TRP12.19** Taux d'emploi selon le sexe et le niveau d'éducation

- TRP12.20** Taux de chômage selon le sexe et le niveau d'éducation
- TRP12.21** Taux de chômage des jeunes selon le sexe et le niveau d'éducation
- TRP12.22** Taille de l'économie informelle/l'emploi informel
- TRP12.23** Évolution de l'emploi selon le statut et le sexe
- TRP12.24** Emploi public en pourcentage de l'emploi total
- TRP12.25** Indice d'apprentissage de l'entrepreneuriat – initiative relative aux PME

C. Efficience externe: répondre à la demande sociale d'EFP et promouvoir l'inclusion sociale

- TRP12.26** Participation à l'éducation des adultes
- TRP12.27** Dépenses en matière de politiques actives du marché du travail (PAMT) en pourcentage du PIB
- TRP12.28** Pourcentage de chômeurs enregistrés couverts par les PAMT
- TRP12.29** Pourcentage d'étudiants de l'EFP qui s'orientent vers des niveaux d'enseignement plus élevés
- TRP12.30** Taux d'étudiants en décrochage scolaire
- TRP12.31** Nombre de personnes handicapées, de Roms, d'immigrants, de personnes issues de minorités ethniques, etc.
- TRP12.32** Proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation
- TRP12.33** Taux de pauvreté et d'inégalité (ou proportions)
- TRP12.34** Nombre de primo-demandeurs d'emploi et de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (âgés de plus de 15 ans)
- TRP12.35** Nombre d'étudiants de l'EFP par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants par niveau et selon le sexe
- TRP12.36** Participation à l'EFP en pourcentage par domaine d'étude
- TRP12.37** Taux de décrochage scolaire dans le secondaire supérieur, général et l'EFP selon le sexe

D. Qualité et efficience interne de l'offre d'EFP initial et continu

- TRP12.38** PISA, PIRLS et TIMSS
- TRP12.39** Ratio élèves/enseignant par programme
- TRP12.40** Fonds investis dans la formation des enseignants et/ou fréquence de la formation des enseignants à des fins de qualité

E. Gouvernance et financement du système d'EFP initial et continu et capacités institutionnelles de changement

- TRP12.41** Dépenses publiques dans l'EFP en pourcentage des dépenses nationales totales
- TRP12.42** Dépenses publiques dans l'EFP et dans l'enseignement général par niveau
- TRP12.43** Coût par élève fréquentant les programmes d'EFP comparé au coût par élève dans l'enseignement général secondaire supérieur
- TRP12.44** Information sur les coûts de la formation professionnelle continue

3.3 DÉFINITIONS⁵ DES INDICATEURS DU CADRE D'ANALYSE DU PROCESSUS DE TURIN

B. Efficience externe: répondre aux besoins démographiques, économiques et du marché du travail

TRP12.01 Population totale

La notion de population totale se fonde sur la définition *de facto* de la population qui comptabilise tous les résidents quel que soit leur statut juridique ou leur citoyenneté, à l'exception des réfugiés qui ne sont pas installés de façon permanente dans le pays d'asile, généralement considérés comme faisant partie de la population de leur pays d'origine. (Banque mondiale)

TRP12.02 Taux de croissance de la population

Le taux de croissance de la population, entre deux années consécutives (croissance annuelle), correspond au changement d'une année à l'autre exprimé en pourcentage.

TRP12.03 Taux de dépendance

Proportion de dépendants dans la population: Le ratio entre les dépendants (personnes de moins de 15 ans et de plus de 64 ans) et la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans). (Banque mondiale)

Taux de dépendance des personnes âgées: Le ratio entre les dépendants âgés (personnes de plus de 64 ans) et la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans). (Banque mondiale)

Taux de dépendance des jeunes: Le ratio entre les dépendants jeunes (personnes de moins de 15 ans) et la population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans). (Banque mondiale)

TRP12.04 Part des 15–24 ans dans la population totale

Le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans en pourcentage de la population totale.

TRP12.05 Flux migratoires (entrants et sortants)

Migration: Le mouvement d'une personne ou d'un groupe de personnes à travers une frontière internationale ou à l'intérieur d'un État. Il s'agit d'un mouvement de population englobant tout type de mouvement, quelle que soit son ampleur, sa composition et ses causes; il inclut la migration de réfugiés, de personnes déplacées, de migrants économiques et de personnes se déplaçant à d'autres fins, y compris le regroupement familial. (Organisation internationale pour les migrations (OIM))

Migration totale: La somme des entrées ou des arrivées d'immigrants et des sorties ou départs d'émigrants exprime le volume total de la migration et s'appelle la «migration totale»; elle se distingue de la «migration nette» ou du «solde migratoire», qui exprime la différence entre les arrivées et les départs. (OIM)

Solde migratoire: La différence entre le nombre de personnes entrant sur le territoire d'un État et le nombre de personnes quittant le territoire durant la même période. Également appelé «bilan migratoire». Ce bilan s'appelle un «excédent migratoire» lorsque les arrivées excèdent les départs et un «déficit migratoire» lorsque les départs excèdent les arrivées. (OIM)

Flux migratoire: Le nombre de migrants comptabilisés comme se déplaçant ou étant autorisés à se déplacer vers ou en provenance d'un lieu donné au cours d'une période de temps définie. (OIM)

Population migrante: Le nombre de migrants résidant dans un pays à un moment donné. (OIM)

TRP12.06 Composition ethnique de la population

Le nombre de personnes appartenant à un groupe ethnique particulier exprimé en pourcentage de la population totale.

La définition de chaque groupe ethnique doit être celle qui correspond aux normes nationales. Veuillez préciser cette définition.

⁵ Les sources des définitions sont indiquées, le cas échéant.

- TRP12.07 Niveau d'éducation atteint par la population selon l'âge et le sexe**
 La population totale par niveau d'éducation, tranche d'âge et selon le sexe.
Tranches d'âge: Généralement 0–14, 15–24, 25–54, 55–64 et 65+.
Niveau d'éducation atteint: Le diplôme le plus élevé obtenu dans le niveau le plus élevé fréquenté au sein du système éducatif du pays où l'enseignement a été suivi.
Niveaux d'éducation: À des fins de comparabilité, il est recommandé d'utiliser les niveaux de la CITE (voir l'annexe 1.1).
- TRP12.08 Niveau d'éducation atteint par la population en milieu urbain/rural**
 Suivre les définitions nationales relatives aux zones urbaines et rurales. Veuillez préciser cette définition.
- TRP12.09 Taux d'analphabétisme/taux d'alphabétisation**
Taux d'analphabétisme: Le pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée (généralement la population de plus de 15 ans) incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un énoncé simple et court portant sur sa vie quotidienne. (UNESCO)
Taux d'alphabétisation: Le pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée (généralement la population de plus de 15 ans) capable de lire et d'écrire, en le comprenant, un énoncé simple et court portant sur sa vie quotidienne. En général, l'«alphabétisation» englobe aussi l'«aptitude élémentaire au calcul», soit la capacité de réaliser des opérations arithmétiques simples. (UNESCO)
- TRP12.10 Taux de croissance du PIB**
Croissance du PIB (annuelle, en %): Taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante. Les agrégats sont comptabilisés en dollars américains constants (année de référence: 2000). (Banque mondiale)
PIB: La somme des valeurs ajoutées brutes des biens et services produits dans un pays donné par l'ensemble des personnes qui y résident, en plus de toutes les taxes imposées sur les produits et services, moins toutes les subventions non comprises dans la valeur des produits. Son calcul ne tient compte d'aucune déduction pour l'amortissement des biens fabriqués, ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles. (Banque mondiale)
- TRP12.11 PIB per capita**
PIB per capita, PPA (dollar international courant): Le PIB per capita en parité de pouvoir d'achat (PPA). Le PIB en PPA est le produit intérieur brut converti en dollars internationaux en utilisant les taux de conversion à parité de pouvoir d'achat. Un dollar international a le même pouvoir d'achat dans l'économie nationale que le dollar américain aux États-Unis. (Banque mondiale)
PIB aux prix d'acquisition: La somme des valeurs ajoutées brutes des biens et services produits dans un pays donné par l'ensemble des personnes qui y résident, en plus de toutes les taxes imposées sur les produits et services, moins toutes les subventions non comprises dans la valeur des produits. Son calcul ne tient compte d'aucune déduction pour l'amortissement des biens fabriqués, ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles. Les données sont en dollar international courant. (Banque mondiale)
Parité de pouvoir d'achat (PPA): Un taux de change calculé en comparant le coût d'un panier commun de produits de consommation dans chaque pays et qui les exprime dans une monnaie commune fictive (standard de pouvoir d'achat (SPA)) qui égalise les pouvoirs d'achat des différentes monnaies nationales. La PPA est à la fois un facteur de conversion monétaire et un déflateur de prix, puisqu'elle élimine les différences des niveaux de prix entre les pays.
- TRP12.12 Évolution de l'emploi par secteur économique détaillé**
 Cet indicateur analyse les changements annuels en matière d'emploi dans chaque secteur; il nécessite des données annuelles sur le nombre total de personnes employées par secteur économique et âgées de 15 à 64 ans.
Secteurs économiques: Pour des raisons de comparabilité, veuillez vous référer à la classification NACE (voir l'annexe 1.2).

TRP12.13 Évolution de l'emploi par domaine professionnel

Cet indicateur analyse les changements annuels en matière d'emploi par profession; il nécessite des données annuelles sur le nombre total de personnes employées dans chaque domaine économique et âgées de 15 à 64 ans.

Domaines professionnels: Pour des raisons de comparabilité, veuillez vous référer à la classification CITP (voir l'annexe 1.3).

TRP12.14 Emploi par secteur par rapport au PIB par secteur

Cet indicateur compare les données sur l'emploi par secteur (TRP12.12) et le PIB par secteur, selon la ventilation suivante.

Agriculture, valeur ajoutée (pourcentage du PIB): L'agriculture correspond aux divisions 1 à 5 de la classification internationale type, par industrie (CITI), et inclut la sylviculture, la chasse et la pêche, ainsi que la culture et l'élevage d'animaux associés. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur, après ajout de tous les produits et soustraction des intrants intermédiaires. Son calcul ne tient compte d'aucune déduction pour l'amortissement des biens fabriqués, ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée en fonction de la CITI, révision 3. (Banque mondiale)

Industrie, valeur ajoutée (pourcentage du PIB): L'industrie correspond aux divisions 10 à 45 de la CITI et inclut la fabrication (divisions CITI 15 à 37). Elle comprend la valeur ajoutée des activités minières, de la fabrication (qui fait aussi l'objet d'un sous-groupe), de la construction, de l'électricité, de l'eau et du gaz. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur, après ajout de tous les produits et soustraction des intrants intermédiaires. Son calcul ne tient compte d'aucune déduction pour l'amortissement des biens fabriqués, ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée en fonction de la CITI, révision 3. (Banque mondiale)

Services, etc., valeur ajoutée (pourcentage du PIB): Les services correspondent aux divisions CITI 50 à 99 et incluent la valeur ajoutée dans le commerce de gros et de détail (y compris les hôtels et les restaurants), les transports, l'administration publique, l'intermédiation financière, les services professionnels et personnels comme l'éducation, la santé et l'immobilier. Sont également imputés les frais de services bancaires, les droits à l'importation et tout écart statistique observé par les statisticiens nationaux ainsi que les écarts découlant de la réévaluation. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur, après ajout de tous les produits et soustraction des intrants intermédiaires. Son calcul ne tient compte d'aucune déduction pour l'amortissement des biens fabriqués, ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles. L'origine industrielle de la valeur ajoutée est déterminée en fonction de la CITI, révision 3. (Banque mondiale)

TRP12.15 Taux de création d'entreprises

Le nombre de nouvelles entreprises (créées au cours de l'année écoulée) exprimé en proportion de toutes les entreprises.

TRP12.16 Indice de compétitivité

Cet indice capture les fondements microéconomiques et macroéconomiques de la compétitivité nationale. La compétitivité est définie comme l'ensemble d'institutions, de politiques et de facteurs qui déterminent le niveau de productivité d'un pays.

L'indice attribue une note allant de 1 à 7. Plus celle-ci est élevée, meilleure est la compétitivité. (Forum économique mondial)

TRP12.17 Proportion de micro et petites entreprises parmi les entreprises actives

La proportion de micro et petites entreprises exprimée en pourcentage du nombre d'entreprises en activité. Les définitions des micro et petites entreprises varient probablement d'un pays à l'autre selon les définitions nationales en vigueur, qu'il convient de fournir également. La Commission européenne définit une micro-entreprise comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et une petite entreprise comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes (recommandation 2003/361/CE).

- TRP12.18 Taux d'activité selon le sexe et le niveau d'éducation**
 Les taux d'activité (taux de participation au marché du travail) représentent la population active en pourcentage de la population en âge de travailler (généralement les 15 à 64 ans). La population active comprend tant les salariés que les chômeurs.
 La tranche d'âge de la population en âge de travailler doit être clairement précisée. Il peut s'agir de 15–64, 15–70 ou 15+. Il serait préférable que les calculs des taux d'activité, d'emploi et de chômage soient effectués sur la base des mêmes tranches d'âge.
- TRP12.19 Taux d'emploi selon le sexe et le niveau d'éducation**
 Le taux d'emploi total est calculé en divisant le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans (en général) et actives par la population totale de la même tranche d'âge. (Eurostat)
 La tranche d'âge de la population en âge de travailler doit être clairement précisée. Il peut s'agir de 15–64, 15–70 ou 15+. Il serait préférable que les calculs des taux d'activité, d'emploi et de chômage soient effectués sur la base des mêmes tranches d'âge.
- TRP12.20 Taux de chômage selon le sexe et le niveau d'éducation**
 Le taux de chômage total contrôle le nombre de chômeurs âgés de 15 ans et plus et l'exprime en pourcentage de la population active. (Eurostat)
 La tranche d'âge de la population en âge de travailler doit être clairement précisée. Il peut s'agir de 15–64, 15–70 ou 15+. Il serait préférable que les calculs des taux d'activité, d'emploi et de chômage soient effectués sur la base des mêmes tranches d'âge.
- TRP12.21 Taux de chômage des jeunes selon le sexe et le niveau d'éducation**
 Les personnes sans emploi âgées de 15 à 24 ans en pourcentage de la population active âgée de 15 à 24 ans.
 Les personnes sans emploi âgées de 25 à 34 ans en pourcentage de la population active âgée de 25 à 34 ans.
- TRP12.22 Taille de l'économie informelle/l'emploi informel**
 Il n'existe aucune définition de l'économie informelle ou de l'emploi informel reconnue internationalement. Veuillez fournir votre définition nationale si vous possédez des données à ce sujet.
- TRP12.23 Évolution de l'emploi selon le statut et le sexe**
Statut professionnel: Le statut d'une personne économiquement active vis-à-vis de son travail, c'est-à-dire le type de contrat de travail explicite ou implicite avec d'autres personnes ou organisations que la personne peut avoir dans le cadre de son travail.
 Il est recommandé de classifier la population économiquement active selon son statut professionnel en suivant les catégories suivantes:
- salariés; il devrait être possible, au sein de cette catégorie, de distinguer les salariés ayant un contrat stable (notamment les salariés réguliers) des autres salariés;
 - employeurs;
 - travailleurs indépendants;
 - travailleurs familiaux;
 - membres de coopératives de producteurs;
 - personnes dont le statut n'est pas classifiable.
- (CISP-93)
- TRP12.24 Emploi public en pourcentage de l'emploi total**
 Nombre de personnes employées dans le secteur public par rapport au nombre total des employés.
Emploi public total: Cette catégorie couvre tous les emplois des administrations publiques telles que définies dans le Système de comptabilité nationale (1993) ainsi que l'emploi dans les entreprises publiques, établies et opérant aux niveaux central, national (ou régional) et local de gouvernement. Elle porte sur toutes les personnes employées directement par ces institutions, quel que soit le type particulier du contrat de travail. (OIT)
- TRP12.25 Indice d'apprentissage de l'entrepreneuriat – initiative relative aux PME**
 L'équipe «Apprentissage de l'entrepreneuriat» de l'ETF est en mesure de fournir une vue d'ensemble complète des indicateurs relatifs à l'apprentissage de l'entrepreneuriat ainsi que l'évaluation d'un pays donné pour les pays qui ont participé à une évaluation de l'environnement national de l'apprentissage de l'entrepreneuriat. Ces informations seront communiquées aux équipes nationales concernées.

C. Efficience externe: répondre à la demande sociale d'EFP et promouvoir l'inclusion sociale

TRP12.26 Participation à l'éducation des adultes

Le pourcentage des personnes âgées de 25 à 64 ans ayant participé à des programmes de formation tout au long de la vie selon le sexe.

Le pourcentage des personnes âgées de 25 à 34 ans ayant participé à des programmes de formation tout au long de la vie selon le sexe.

Il faut entendre que ces personnes ont participé à une quelconque activité de formation ou d'apprentissage durant la période de référence de quatre semaines précédant l'entretien (il est supposé que les données proviendront d'enquêtes sur la population active ou d'enquêtes similaires).

TRP12.27 Dépenses en matière de politiques actives du marché du travail (PAMT) en pourcentage du PIB

PAMT: Ces dépenses englobent toutes les dépenses sociales (autres que les dépenses d'éducation) visant à améliorer les chances des bénéficiaires de trouver un emploi rémunéré ou à accroître leur capacité bénéficiaire. Cette catégorie inclut diverses dépenses: services et administrations publics de l'emploi, formations axées sur le marché du travail, programmes spéciaux pour les jeunes en transition entre l'école et le travail, programmes visant à fournir et à encourager l'emploi pour les chômeurs et d'autres personnes (à l'exclusion des jeunes et des handicapés) et programmes spéciaux pour handicapés.

TRP12.28 Pourcentage de chômeurs enregistrés couverts par les PAMT

Nombre de chômeurs enregistrés couverts par les PAMT, exprimé en pourcentage du nombre total de chômeurs enregistrés.

Chiffre officiel du chômage: Celui-ci inclut les personnes âgées de 15 ans et plus qui sont enregistrées auprès de l'agence officielle de l'emploi et qui recherchent un travail temporaire ou permanent. Elles doivent avoir le droit de travailler, être disponibles pour travailler, capables de travailler et ne pas avoir d'emploi rémunéré le jour où elles sont recensées comme demandeuses d'emploi. (OCDE)

TRP12.29 Pourcentage d'étudiants de l'EFP qui s'orientent vers des niveaux d'enseignement plus élevés

Nombre d'étudiants de l'EFP qui s'orientent vers des niveaux d'enseignement plus élevés exprimé en pourcentage du nombre total des étudiants de l'EFP.

EFP: Voir les programmes d'éducation de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

TRP12.30 Taux d'étudiants en décrochage scolaire

Proportion de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum un niveau CITE 2 (c'est-à-dire personnes dont l'éducation est inférieure aux qualifications du secondaire supérieur), ayant quitté l'école et ne suivant pas de formation. (Eurostat)

TRP12.31 Nombre de personnes handicapées, de Roms, d'immigrants, de personnes issues de minorités ethniques, etc.

Nombre de personnes handicapées, de Roms, d'immigrants et de personnes issues de minorités ethniques (au sens défini dans le pays) exprimé en proportion de la population totale. Veuillez fournir les définitions nationales, le cas échéant.

TRP12.32 Proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation

Nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni scolarisées, ni en formation, exprimé en pourcentage du nombre total de personnes âgées de 15 à 24 ans.

Si les données nationales ne permettent pas l'utilisation de cette tranche d'âge, veuillez indiquer clairement la tranche d'âge qui a été utilisée.

TRP12.33 Taux de pauvreté et d'inégalité (ou proportions)

Proportion de pauvres vivant avec 1,25 dollars ou 2 dollars (USD) par jour, en pourcentage de la population: Le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 ou 2 USD par jour aux prix internationaux de 2005. (Banque mondiale)

Taux de risque de pauvreté: La proportion de personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national). (Eurostat)

Revenu équivalent: Le revenu total du ménage divisé par sa «taille équivalente». Chaque membre du ménage est traité selon l'«échelle d'équivalence modifiée» de l'OCDE, qui attribue une pondération de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes âgées de 14 ans et plus et vivant dans le ménage et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Il prend en considération la **taille** et la **composition** du ménage.

Coefficient de Gini: Mesure jusqu'à quel point la distribution des revenus (ou des dépenses de consommation, dans certains cas) parmi les personnes ou les ménages d'une économie s'écarte d'une égalité parfaite. Une valeur de 0 indique l'égalité totale et une valeur de 1 une inégalité maximale (il est parfois multiplié par 100). (Banque mondiale)

TRP12.34 Nombre de primo-demandeurs d'emploi et de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (âgés de plus de 15 ans)

Les chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont à la recherche de leur premier emploi, en pourcentage du nombre total de chômeurs de plus de 15 ans.

Les chômeurs âgés de plus de 15 ans qui sont des chômeurs de longue durée, en pourcentage du nombre total de chômeurs de plus de 15 ans.

Chômeurs de longue durée: Personnes à la recherche d'un emploi depuis 12 mois ou plus. (Eurostat)

TRP12.35 Nombre d'étudiants de l'EFP par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants par niveau et selon le sexe

Nombre d'étudiants inscrits dans l'EFP en pourcentage du nombre total d'étudiants inscrits dans les niveaux d'enseignement en question (les niveaux d'éducation qui incluent des programmes d'EFP varient d'un pays à l'autre, mais sont généralement les niveaux CITE 2, 3 ou 4).

Nombre d'étudiants inscrits dans les différents niveaux d'éducation selon le sexe.

EFP et niveaux d'éducation: Voir les programmes et niveaux d'éducation de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

TRP12.36 Participation à l'EFP en pourcentage par domaine d'étude

Le pourcentage d'étudiants inscrits dans des programmes d'EFP par domaine d'étude.

Domaines d'étude: Voir les grands groupes et domaines d'étude de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

TRP12.37 Taux de décrochage scolaire dans le secondaire supérieur, général et l'EFP selon le sexe

La proportion d'élèves/étudiants d'une cohorte inscrite dans un niveau donné, dans un programme particulier, lors d'une année scolaire donnée, qui n'est plus inscrite l'année scolaire suivante.

Enseignement secondaire supérieur: Voir les programmes et niveaux d'éducation de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

Général et EFP: Voir les programmes éducatifs de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

D. Qualité et efficacité interne de l'offre d'EFP initial et continu

TRP12.38 PISA, PIRLS et TIMSS

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA): Évalue dans quelle mesure les étudiants qui terminent l'enseignement obligatoire possèdent les connaissances et les qualifications requises pour jouer pleinement leur rôle dans la société. Dans tous les cycles, les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences sont considérés, non pas uniquement du point de vue de la maîtrise des programmes scolaires, mais aussi des connaissances et des qualifications essentielles requises dans la vie adulte. (OCDE)

Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS): Se concentre sur le rendement des enfants se trouvant dans leur quatrième année de scolarisation et sur leur expérience de l'apprentissage de la lecture, à la maison et à l'école. Pour le PIRLS, la compréhension de l'écrit désigne la capacité à comprendre et utiliser les formes écrites de la langue requises par la société et/ou valorisées par l'individu. (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA))

Programme international sur le niveau en mathématiques et en sciences (TIMSS): Mis en œuvre tous les quatre ans en quatrième et en huitième année, il fournit des données sur les tendances du niveau en mathématiques et en sciences dans la durée. (IEA)

TRP12.39 Ratio élèves/enseignant par programme

Nombre moyen d'élèves (étudiants) par enseignant dans un niveau d'enseignement spécifique durant une année scolaire déterminée.

Programmes éducatifs: Voir les programmes éducatifs de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

TRP12.40 Fonds investis dans la formation des enseignants et/ou fréquence de la formation des enseignants à des fins de qualité

Formation des formateurs: Formation théorique ou pratique pour les enseignants et les formateurs:

- destinée au personnel enseignant/de formation qui exerce: (i) en tant qu'enseignant ou formateur professionnel; (ii) ou en tant que professionnel dans un domaine donné et qui accompagne les stagiaires dans leur environnement de travail (enseignants ou formateurs occasionnels);
- couvre un large éventail de compétences: connaissances spécifiques au domaine en question (général, technique ou scientifique); compétences pédagogiques, psychologiques et sociologiques; compétences de gestion; familiarité avec le monde du travail; et connaissances des programmes de formation et du public cible;
- porte sur des formations relatives à la conception de cours et à l'organisation, à la mise en œuvre et au contenu d'activités de formation, c'est-à-dire à la transmission des connaissances, du savoir-faire et des compétences.

(Cedefop)

E. Gouvernance et financement du système d'EFP initial et continu et capacités institutionnelles de changement

TRP12.41 Dépenses publiques dans l'EFP en pourcentage des dépenses nationales totales

Dépenses publiques dans l'EFP en proportion du produit intérieur brut national (PIB).
Dépenses publiques dans l'EFP en proportion des dépenses publiques totales.
Dépenses publiques dans l'EFP en proportion des dépenses publiques totales dans l'éducation.

EFP: Voir les programmes éducatifs de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

TRP12.42 Dépenses publiques dans l'EFP et dans l'enseignement général par niveau

Dépenses publiques dans l'éducation par programme et par niveau d'éducation, pour les niveaux d'enseignement nationaux qui comportent des programmes d'EFP.

Niveaux d'enseignement: Voir les programmes éducatifs de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

Programmes éducatifs: Voir les programmes éducatifs de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

TRP12.43 Coût par élève fréquentant les programmes d'EFP comparé au coût par élève dans l'enseignement général secondaire supérieur

Dépenses dans l'EFP divisées par le nombre d'élèves inscrits dans l'EFP, et dépenses dans les programmes généraux divisées par le nombre d'élèves inscrits dans ces programmes généraux.

Programmes éducatifs: Voir les programmes éducatifs de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

Enseignement secondaire supérieur: Voir les programmes éducatifs de la CITE 97 à l'annexe 1.1.

TRP12.44 Information sur les coûts de la formation professionnelle continue

Formation professionnelle continue et formation des adultes: La formation professionnelle continue a lieu après l'enseignement initial ou l'entrée dans la vie active et vise à aider les personnes à améliorer ou à mettre à jour leurs connaissances et leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles. (Cedefop)

ANNEXES

ANNEXE 1. CLASSIFICATIONS CITE 97, NACE ET CITP

Annexe 1.1 CITE 97 – Classification internationale type de l'éducation (UNESCO)

PLAN GÉNÉRAL

NIVEAU	NOM	PROGRAMMES
CITE 0	Éducation préprimaire	
CITE 1	Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base	
CITE 2	Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base	2A – enseignement général
		2B – enseignement général
		2C – enseignement et formation professionnels
CITE 3	Enseignement secondaire (deuxième cycle)	3A – enseignement général
		3B – enseignement général
		3C – enseignement et formation professionnels
CITE 4	Enseignement post-secondaire non-supérieur	4A – enseignement général
		4B – enseignement et formation professionnels
CITE 5	Premier cycle de l'enseignement supérieur	5A – enseignement général
		5B – enseignement et formation professionnels
CITE 6	Deuxième cycle de l'enseignement supérieur	

NIVEAUX D'ÉDUCATION

Éducation préprimaire (CITE 0)

Programmes qui se situent au stade initial de l'instruction organisée et sont principalement destinés à familiariser des groupes de très jeunes enfants, en général à partir de l'âge de trois ans, à un cadre analogue à celui de l'école, autrement dit à ménager une transition entre la maison et l'école. À la fin de ces programmes, les enfants accèdent au niveau CITE 1 (enseignement primaire ou du premier degré).

Enseignement primaire (CITE 1)

Les programmes s'articulent normalement autour d'une unité ou d'un projet afin de donner aux élèves un solide enseignement de base en lecture, en écriture et en mathématiques et des connaissances élémentaires dans d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, les arts et la musique. Dans certains cas, l'instruction religieuse en fait également partie. Parfois appelé «enseignement élémentaire».

Premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)

Les programmes sont généralement destinés à compléter l'éducation de base commencée au niveau CITE 1. Dans de nombreux pays, le but est d'établir les fondements d'une éducation tout au long de la vie et d'un développement individuel. À ce niveau, les programmes sont généralement structurés par matière, dont chacune est enseignée par un enseignant spécialisé. La fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.

Enseignement secondaire (deuxième cycle) (CITE 3)

Ce niveau d'enseignement commence normalement à la fin de la scolarisation obligatoire à plein temps, dans les pays où celle-ci existe. On peut observer une plus grande spécialisation à ce niveau qu'au niveau 2 de la CITE et les enseignants doivent souvent être plus qualifiés ou spécialisés qu'au niveau 2. L'âge d'admission à ce niveau est normalement de 15 ou 16 ans.

Enseignement post-secondaire non-supérieur (CITE 4)

Le niveau 4 de la CITE regroupe des programmes qui se situent du point de vue international de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement post-secondaire, même si, dans le contexte national, ils sont considérés comme relevant clairement du deuxième cycle du secondaire ou du post-secondaire. Souvent, les programmes ne sont pas d'un niveau sensiblement plus élevé que les programmes de niveau 3, mais ils permettent d'élargir les connaissances des participants qui ont déjà terminé un programme au niveau 3. Les étudiants sont généralement plus âgés que ceux du niveau 3. Les programmes de niveau 4 de la CITE ont une durée normale comprise entre six mois et deux ans.

Enseignement supérieur (CITE 5 et 6)

À ce niveau sont classés des programmes d'enseignement supérieur ayant un contenu éducatif plus approfondi que celui des niveaux 3 et 4 de la CITE. Le premier cycle de l'enseignement supérieur, CITE 5, couvre les programmes de niveau 5A, fondés dans une large mesure sur la théorie et destinés à offrir des qualifications suffisantes pour être admis à suivre des programmes de recherche de pointe ou à exercer une profession exigeant des compétences de haut niveau; au niveau 5B, les programmes ont des contenus généralement plus pratiques et techniques, et une finalité professionnelle plus précise. Le second cycle de l'enseignement supérieur, CITE 6, comprend des programmes consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originale et qui conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié.

PROGRAMMES D'ÉDUCATION

Enseignement général

Enseignement principalement conçu pour permettre aux participants de mieux comprendre une matière ou un sous-groupe de matières, afin, en particulier, mais non nécessairement, de les préparer à la poursuite d'autres études (complémentaires) au même niveau ou à un niveau plus élevé. Les élèves qui ont suivi ces programmes avec succès peuvent ou non obtenir à ce niveau une qualification utilisable sur le marché du travail. Ces programmes sont normalement mis en œuvre dans un environnement scolaire. Les programmes ayant une orientation générale et non axés sur une spécialisation déterminée doivent être classés dans cette catégorie.

Enseignement pré-professionnel ou pré-technique

Enseignement principalement destiné à familiariser les participants au monde du travail et à les préparer à recevoir un enseignement professionnel ou technique. Il ne suffit pas d'avoir achevé avec succès ces programmes pour obtenir une qualification professionnelle ou technique utilisable sur le marché du travail. Pour qu'un programme d'enseignement soit considéré comme pré-professionnel ou pré-technique, il faut que 25 % au moins de son contenu soit professionnel ou technique. Ce minimum est nécessaire pour garantir que la matière professionnelle ou technique n'en soit pas seulement une parmi beaucoup d'autres.

Enseignement professionnel ou technique

Enseignement principalement destiné à permettre aux participants d'acquérir les compétences pratiques, le savoir-faire et les connaissances qu'ils emploieront dans un métier, une profession ou un ensemble de professions ou de métiers. Les élèves qui ont suivi ces programmes avec succès obtiennent un titre utilisable sur le marché du travail et reconnu par les instances compétentes du pays qui l'a décerné (par exemple ministère de l'éducation, associations d'employeurs, etc.).

GRANDS GROUPES ET DOMAINES D'ÉTUDE

0 Programmes généraux	01 Programmes de base
	08 Alphabétisation et apprentissage du calcul
	09 Développement personnel
1 Éducation	14 Formation des enseignants et sciences de l'éducation
2 Lettres et arts	21 Arts
	22 Lettres
3 Sciences sociales, commerce et droit	31 Sciences sociales et du comportement
	32 Journalisme et information
	34 Commerce et administration
	38 Droit
4 Sciences	42 Sciences de la vie
	44 Sciences physiques
	46 Mathématiques et statistiques
	48 Sciences informatiques
5 Ingénierie, industries de transformation et production	52 Ingénierie et techniques apparentées
	54 Industries de transformation et de traitement
	58 Architecture et bâtiment
6 Agriculture	62 Agriculture, sylviculture et halieutique
	64 Sciences vétérinaires
7 Santé et protection sociale	72 Santé
	76 Services sociaux
8 Services	81 Services aux particuliers
	84 Services de transport
	85 Protection de l'environnement
	86 Services de sécurité
Inconnu ou non précisé	

Pour plus de détails: www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/iscled_1997.htm

GRANDS GROUPES ET CORRESPONDANCES PRINCIPALES

	NACE RÉV. 1.1	NACE RÉV. 2	
Agriculture	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, aquaculture	Agriculture, sylviculture et pêche	
Industrie	Industries extractives	Industries extractives	
	Industrie manufacturière	Industrie manufacturière	
	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	
		Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	
	Construction	Construction	
Services	Commerce; réparation d'automobiles et d'articles domestiques	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	
	Hôtels et restaurants	Hébergement et restauration	
	Transports et communications		Transports et entreposage
			Information et communication
	Activités financières	Activités financières et d'assurance	
	Immobilier, location et services aux entreprises		Activités immobilières
			Activités spécialisées, scientifiques et techniques
			Activités de services administratifs et de soutien
	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	
	Enseignement	Enseignement	
	Santé et action sociale	Santé humaine et action sociale	
	Services collectifs, sociaux et personnels		Arts, spectacles et activités récréatives
			Autres activités de services
Activités des ménages	Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre		
Activités extraterritoriales	Activités extraterritoriales		

Pour plus de détails:

<http://circa.europa.eu/irc/dsis/nacepacon/info/data/en/NACE%20Rev%202%20structure%20+%20explanatory%20notes%20-%20FR.pdf>

Annexe 1.3 CITP – Classification internationale type des professions (OIT)

GROUPES PRINCIPAUX

CODE 08 CITP	TITRE
1	Directeurs, cadres de direction et gérants
2	Professions intellectuelles et scientifiques
3	Professions intermédiaires
4	Employés de type administratif
5	Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8	Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers d'assemblage
9	Professions élémentaires
0	Professions militaires

Pour plus de détails: www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/isco08/index.htm

ANNEXE 2. DÉCLARATION DE TURIN

11 mai 2011

Nous, participants à la conférence internationale de haut niveau organisée par la Fondation européenne pour la formation (ETF) «Processus de Turin: Apprendre sur la base de données factuelles» qui s'est tenue à Turin du 9 au 11 mai 2011, représentant les pays partenaires de l'ETF, les pays membres de l'Union européenne (UE) et les organisations internationales, avons débattu de l'importance d'appuyer le cycle des politiques d'enseignement et de formation professionnels (EFP) sur des données factuelles.

Nos discussions se sont inspirées des politiques, approches et outils européens, en particulier le processus de Copenhague, la politique «Éducation et formation 2020», la stratégie de l'UE pour l'emploi et les politiques des relations extérieures, qui placent les compétences au cœur du développement durable. L'attention croissante accordée par la communauté internationale, notamment le G20, aux stratégies de développement des compétences pour servir un développement économique fort et la création d'emplois, a fourni le cadre de nos travaux. Nos discussions ont été enrichies par des preuves de progrès dans la réforme de l'EFP provenant d'exemples identifiés dans des pays partenaires de l'ETF. Ce sont autant de sources d'inspiration pour améliorer nos systèmes et politiques d'EFP et les adapter aux spécificités de nos contextes.

Pour nous, pays partenaires de l'ETF, le processus de Turin a offert une occasion précieuse d'examiner l'efficacité et l'efficacités de nos politiques dans ce domaine, leur contribution à une croissance inclusive et soutenable ainsi qu'au développement économique. Il a confirmé les priorités pour la poursuite du développement de nos systèmes et politiques d'EFP, ainsi que pour le dialogue politique avec l'UE et la communauté internationale. En particulier, les priorités politiques suivantes ont été confirmées lors de la conférence:

- assurer la pertinence de l'offre des compétences et l'amélioration de l'employabilité;
- fournir une approche intégrée, selon un principe d'apprentissage tout au long de la vie, à la demande d'éducation et de formation;

- soutenir le rôle, en cours d'évolution, des enseignants et formateurs et des gestionnaires des institutions de formation;
- améliorer les possibilités d'accès à la formation pour tous;
- investir dans la qualité et l'amélioration de l'attractivité de l'EFPP;
- renforcer la gouvernance inclusive et participative à tous les niveaux, notamment par la coopération entre le monde de l'enseignement et celui des affaires, et un dialogue social renforcé;
- stimuler la créativité et l'innovation notamment via l'apprentissage entrepreneurial.

Le processus de Turin a souligné l'importance d'utiliser des données factuelles et structurées pour guider les décisions politiques, depuis leur formulation, approbation et mise en œuvre jusqu'à leur suivi et évaluation, conformément aux évolutions internationales. En outre, la méthodologie d'évaluation adoptée par le processus de Turin, inspirée de la revue de Bruges, a encouragé les pays à jouer un rôle moteur dans le processus d'évaluation, créant ainsi un fort sentiment d'appropriation des résultats. L'approche participative a aussi renforcé le rôle des réseaux nationaux d'intervenants représentant les intérêts économiques et sociaux dans le cycle politique sous la direction des institutions nationales. Enfin, le processus de Turin a offert un cadre pour l'apprentissage entre pairs, le dialogue politique et l'échange avec d'autres partenaires face à des défis similaires, y compris avec les institutions de l'UE et les États membres.

La conférence a permis aux institutions et aux experts de partager leurs pratiques et leurs expériences sur la contribution des données factuelles dans la prise de décision politique et l'importance de la coopération interinstitutionnelle, des méthodes et outils. Nous avons pu identifier un certain nombre d'actions à court terme que chaque pays aura le loisir d'adapter en fonction de son contexte:

- développer une vision solide;
- investir sur des solutions aux résultats pérennes;
- renforcer le partenariat national et les opportunités d'apprentissage mutuel;
- renforcer la gouvernance et la responsabilité.

La conférence a offert aux dirigeants politiques une occasion importante de travailler ensemble, d'échanger leurs connaissances et de construire un réseau entre pays et avec les institutions de l'UE. Elle a constitué une plateforme efficace et stratégique pour aborder les défis socioéconomiques les plus pressants pour nos politiques, tels que la stimulation de l'emploi des jeunes par l'amélioration de la transition de l'enseignement au travail, ou encore l'accroissement de la contribution de l'EFPP à la compétitivité à travers la créativité et l'innovation.

Nous apprécions le lancement par l'ETF, dès cette conférence, de la deuxième édition (2012) du processus de Turin, qui visera à actualiser l'évaluation de 2010. Nous reconnaissons les principes réaffirmés pour la deuxième édition, et notamment:

- l'approche holistique liant l'éducation, la formation, l'emploi et le développement économique et social;
- l'importance de l'appropriation nationale et du leadership;
- la participation active des acteurs sociaux et économiques dans le processus;
- le rôle clé des données factuelles pour orienter les décisions tout au long du cycle des politiques.

Nous nous félicitons de l'appui et de la coopération avec l'ETF pour la seconde édition, et demandons à l'UE et à la communauté internationale de coopérer dans ce processus de révision et ses résultats.

Nous nous félicitons de l'initiative de l'ETF nommée Torinet visant à renforcer les capacités des pays partenaires dans ce domaine essentiel.

Nous demandons à l'UE, à travers l'ETF, de continuer à offrir ces opportunités d'apprentissage au plus haut niveau.

Enfin, nous remercions l'ETF pour cette opportunité, et demandons à l'agence d'organiser un nouvel événement autour de l'apprentissage des politiques pour célébrer la deuxième édition du processus de Turin.

ACRONYMES

Cedefop	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle – agence de l’UE
CITE	Classification internationale type de l’éducation
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d’activité économique
CITP	Classification internationale type des professions
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFT	Enquête sur les forces de travail
ETF	Fondation européenne pour la formation (European Training Foundation) – agence de l’UE
NACE	Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne
PAMT	Politiques actives du marché du travail
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
PIB	Produit intérieur brut
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire (OCDE)
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves (OCDE)
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d’achat
TIMSS	Programme international sur le niveau en mathématiques et en sciences (Trends in International Mathematics and Science Study (OCDE))
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation)
USD	Dollar des États-Unis

RÉFÉRENCES

Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), *Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation: une sélection de 100 termes clés*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2008. Dernière visite le 14 novembre 2011 sur: www.cedefop.europa.eu/en/Files/4064_EN.PDF

Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), *Glossaire: la qualité dans l'enseignement et la formation*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2011. Dernière visite le 14 novembre 2011 sur: www.cedefop.europa.eu/EN/Files/4096_en.pdf

Commission européenne, *Towards more knowledge-based policy and practice in education and training* [Vers des politiques et pratiques d'éducation et de formation qui soient davantage basées sur la connaissance], document de travail des services de la Commission, SEC(2007) 1098, Bruxelles, 2007.

Le communiqué de Bruges sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020, Bruges, le 7 décembre 2010.

NOUS CONTACTER

Des informations complémentaires
sont disponibles sur le site web de l'ETF:
www.etf.europa.eu

Pour toute autre information,
veuillez contacter:

Fondation européenne pour la formation
Département «Communication»
Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I – 10133 Torino

E info@etf.europa.eu

F +39 011 630 2200

T +39 011 630 2222

